

« La révision du PLU, un moment important »

Trois questions à...

Sébastien Sémeril,
premier adjoint,
en charge de l'urbanisme.

Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme ?

Le PLU est révisé à peu près tous les dix ans. La dernière fois, c'était en 2004. C'est un moment important, car c'est l'occasion de se projeter dans la ville de demain, de définir quelles seront les règles communes qui viendront encadrer l'urbanisme à Rennes.

Les habitants ont-ils profité de l'enquête publique pour s'exprimer ?

En réalité, nous avons pris l'initiative d'une vaste consultation en amont, avec Rennes 2030. Rien que le mois dernier, des réunions publiques organisées dans chaque quartier ont rassemblé des milliers d'habitants. L'enquête publique, quant à elle, est prévue par la loi. Elle a duré un mois, avec des personnes indépendantes que sont les commissaires-enquêteurs.

Elle met un point final à deux ans de concertation. Ensuite, nous reviendrons vers les Rennais, avec d'éventuelles modifications en fonction des remarques qu'ils auront formulées.

Comment voyez-vous la ville de demain ?

Les habitants ont émis des souhaits forts, en particulier pour davantage de nature en ville. Ils veulent aussi que la ville se développe tout



Sébastien Sémeril : « Au-delà de l'enquête publique, nous avons engagé une vaste concertation avec Rennes 2030. »

en préservant son patrimoine. Pour cela, nous avons proposé un classement du bâti avec des étoiles, nous sommes passés d'un système informatif à un système coercitif. Pour éviter l'étalement urbain, la ville se densifie.

Cela n'empêche pas Rennes d'encourager l'audace architecturale. Tout en respectant les bâtiments existants, nous voulons lutter contre l'« effet corridor » avec des lignes trop répétitives, grâce à des formes différentes.

Recueilli par
O. B.

6 614 Après Montpellier, Rennes est la métropole qui construit le plus de logements. En 2016, on a comptabilisé 6 614 autorisations de construction de logements neufs sur le territoire de la métropole, contre 4 845 l'année précédente. Une fois les permis de construire accordés (+24 % dans la couronne rennaise